



NATURE ET LOISIRS  
EN BORD DE SEINE

MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 10 mars 2022

**RELEVÉ DE DÉCISIONS - RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
*Qui s'est tenue le Jeudi 10 Mars 2022 dans la Salle des Mousseaux*

**Etaient présents**

\* **Les membres élus** : Madame JOURDANNEAU-FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ, DAMERVAL et GROUSSEAU.

Absents excusés et ayant donné pouvoir : Madame HIDRI (pouvoir à Monsieur BATTESTI) et CARTIER (pouvoir à Monsieur SARI), Monsieur REDA (pouvoir à Madame JOURDANNEAU-FORT).

Absents : Madame CARTIER et Monsieur SARI.

\* **Les membres techniciens** : Mesdames BOCHONKO (Directrice Financière du Syndicat Mixte), ZEDE (Secrétaire Syndicat Mixte), Monsieur AMMARI (Directeur du Syndicat Mixte).

\*\*\*

**Monsieur Thierry BATTESTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> Mars 2022.**

**5 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 17 heures 45.**

Le dossier réunion a été adressé aux membres élus par courriel du 2 Mars 2022.

\*\*\*

**RESULTATS DE LA CAO ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DU PORT AUX CERISES**

**Délibération n° 2022-03-01**

Vu le décompte financier de l'opération indiquant une disponibilité de 500.000,00 € pour la réalisation de l'opération,

Vu l'attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mars 2022,

Vu l'exposé de son Président et les éléments du dossier réunion,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise son Président à signer les marchés suivants :

Pour le LOT 1 :	Entreprise Jean Lefebvre – Agence de Grigny pour un montant global et forfaitaire de	292 000,00 Euros HT
Pour le LOT 2 :	Entreprise Environnement Services pour un montant global et forfaitaire de	96 398,64 Euros HT



## **TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **➤ Tableau des emplois 2022**

#### **Délibération n° 2022-03-02**

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le tableau des emplois joint en annexe à la présente à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte, chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

### **➤ Recrutement des saisonniers**

#### **Délibération n° 2022-03-03**

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, habilite le Président à recruter des emplois saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Décembre 2022 des agents d'entretien aux espaces verts (Total de 18 mois).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte, chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

### **➤ Recrutement d'un CDD de droit privé – gardien de salle**

#### **Délibération n° 2022-03-04**

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, habilite le Président à recruter un gardien de salle / agent de maintenance sous contrat à durée déterminée de droit privé de 6 mois pour le service Location de salles.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte, chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

## **PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

### **Délibération n° 2022-03-05**

Vu le débat d'orientation budgétaire que le Comité Syndical a tenu à sa séance du 27 janvier 2022,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte fixant la répartition de la contribution des collectivités associées,  
Vu la convention du 26 Septembre 1998 fixant les modalités de répartition des 25% de contribution revenant aux Communes,  
Vu les articles L 2312-3 et R 2311-1 du CGCT,  
Vu l'état des restes à réaliser au 31-12-2021 joint à la présente

Le Comité Syndical, après avoir examiné les éléments figurant au dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité,

\* confirme le vote par chapitre de ce budget,

\* opte pour une présentation par nature de ce budget,

\* approuve le Budget Primitif 2022 et la reprise des restes à réaliser au BP tel que présenté au dossier où sont inscrits :

## Section Fonctionnement prévisionnel du BP 2022

	BP 2022
011 - Charges à caractère général	393 695.00 €
012 - Charges de personnel et assimilé	938 720.00 €
65 - Charges de gestion courante	28 100.00 €
67 - charges exceptionnelles	2 000.00 €
042 - Opération d'ordre de transfert	107 510.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 470 025.00 €</b>
013 - Atténuation de charges	6 000.00 €
70 - Produits des services du domaine	236 065.00 €
74 - Dotations et participations	1 119 640.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	84 320.00 €
042 - Opération d'ordre de transfert	24 000.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 470 025.00 €</b>

La section Fonctionnement du Budget Primitif 2022 est équilibrée.

## Section Investissement - Vue d'ensemble

* <b>Inscription</b>	<u>BP 2022</u>	<u>CR 2022</u>
040 - Opération d'ordre entre section	24 000.00	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	222 420.38	37 908.50
21 - Immobilisations corporelles	260 081.60	2 436.71
23 - Immobilisations en cours	1 388 203.98	198 861.72
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 894 705.96</b>	<b>239 206.93</b>
10 - Dotations fonds divers réserves	271 939.63	0.00
13 - Subventions d'investissement	1 515 256.33	239 206.93
040 - Opération d'ordre de transfert	107 510.00	0.00
<b>Total Recettes</b>	<b>1 894 705.96</b>	<b>239 206.93</b>

La section Investissement du Budget Primitif 2022 est équilibrée.

\* autorise son Président à appeler auprès des collectivités locales associées une avance de 75% de la contribution prévisionnelle 2022, soit :

Département	617 990
Draveil	72 440
Vigneux sur Seine	76 015
Juvisy sur Orge	57 541
<b>Total</b>	<b>823 986</b>

### **Délibération n° 2022-03-06**

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate son Président pour signer la convention 2022 avec le Département de l'Essonne relative au versement de la contribution.

### **REPORT DE LA CCSPL EN SEPTEMBRE POUR PRESENTATION DU RAPPORT 2020 ET 2021 DE LA DSP**

### **Délibération n° 2022-03-07**

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte que la Commission Consultative des Services Publics, qui se tiendra en Septembre 2022, examinera les rapports sur les exercices 2020 et 2021 de la Délégation de Services Publics.